



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 18 novembre 2020
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
N° d'affaire : --
Classification : Non classifié

Neue Festhalle de Berne : subvention d'investissement allouée à Messepark Bern AG ; Autorisation de dépenses ; crédit d'engagement ; crédit d'objet sous forme de crédit d'engagement 2021 – 2024

1. Objet

Contribution d'investissement destinée à Messepark Bern AG pour la construction de la *Neue Festhalle* de Berne. Crédit d'engagement pour les années 2021 à 2024.

2. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Subventions d'investissement aux entreprises privées	CHF 15 000 000	20 ans

3. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
CHF 15 000 000	n.c.	n.c.	0

Dans la présente affaire, faute de pouvoir établir une distinction pertinente entre les éléments générant une plus-value et ceux qui la préservent, aucune indication n'est fournie à ce sujet.

4. Lien avec le plan d'investissement cantonal

Dépenses d'investissement par année

En mio CHF	Total	Années précédentes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Années suivantes
Selon le présent arrêté	15		4	7	4				
Selon le plan d'investissement intégré du canton 2021 à 2025	15	1	3	4	4	3			

L'écart constaté résulte du fait que le plan d'investissement intégré du canton pour les années 2021 à 2025 a été établi avant la planification de la présente affaire. Le montant total de la subvention d'investissement reste le même, les écarts annuels sont compensés dans le cadre du supplément de planification sectorielle.

5. Explication des répercussions sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant
Subventions d'investissement aux entreprises privées selon le présent crédit d'objet 2022-2024	CHF 750 000

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Description	Année	Montant
Aucun coût induit		

A ce sujet, voir chiffre 9 du rapport.

6. Explications et commentaires

Aucune explication